

KPMG Audit
1, cours Valmy
92 923 Paris La Défense cedex
France

Denjean & Associés
34, rue Camille Pelletan
92300 Levallois Perret
France

FONCIERE ATLAND

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

KPMG Audit
1, cours Valmy
92 923 Paris La Défense cedex
France

Denjean & Associés
34, rue Camille Pelletan
92300 Levallois Perret
France

FONCIERE ATLAND

Siège Social : 10 Avenue George V–75008 Paris
Société anonyme au capital de 16 142 555 €
RCS Paris : 598 500 775

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et jusqu'à la date du conseil d'administration

En application de l'article L.225-40 (ou L.225-88) du Code de commerce nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de prestations de conseil et d'assistance en management avec la société par actions simplifiée ATLAND

Nature et objet

Convention de prestations de conseil et d'assistance en management, notamment conseil en stratégie de développement, conseil en investissement, conseil et assistance en matière de communication, assistance en matière de recrutement et relations avec les tiers.

Modalités

Votre conseil d'administration , dans sa séance du 12 décembre 2007, a autorisé votre société à conclure une convention de prestations de conseil et assistance en management avec la société ATLAND moyennant la facturation par la société ATLAND d'une rémunération annuelle calculée dans les conditions suivantes, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- 1/ une part fixe de 150.000 €,
- 2/ une première part variable représentant 5% de la progression de l'actif net réévalué unitaire,
- 3/ une seconde part variable représentant 5% de la progression de la « capacité d'auto financement courante unitaire ».

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 9 mars 2010, a autorisé votre société à modifier de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2009 la partie de la rémunération afférente à la part variable , de façon à exclure de la base de calcul les engagements ou retraits de fonds propres provenant des opérations de développement, promotion et de construction de clés en main locatifs.

Dans le cadre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'un montant de 219 105 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1) Convention d'assistance administrative conclue avec la société par actions simplifiée ATLAND

Nature et objet

Convention d'assistance administrative de nature financière, comptable et juridique.

Modalités

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre 2007, a autorisé votre société à conclure une convention d'assistance administrative de nature financière, comptable et juridique avec la société ATLAND moyennant une

FONCIERE ATLAND

*Exercice clos le 31
décembre 2009*

rémunération mensuelle de base de 30.000 € hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2008, révisable annuellement.

Dans le cadre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'un montant de 301 154 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

2) Convention de licence de la marque Atland conclue avec des administrateurs

Nature et objet

Convention de licence d'utilisation et d'exploitation de la marque ATLAND dont Monsieur Georges ROCCHIETTA et Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE sont propriétaires.

Modalités

Votre conseil d'administration, dans sa séance du 19 décembre 2006, a autorisé votre société à conclure avec Monsieur Georges ROCCHIETTA et Monsieur Lionel VEDIE DE LA HESLIERE une convention de licence d'utilisation et d'exploitation de la marque ATLAND, en France, moyennant une redevance annuelle de 20.000 € hors taxes.

Cette convention conclue pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, est applicable depuis le 1^{er} janvier 2007.

Dans le cadre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'un montant de 20.000 € hors taxes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Paris La Défense et Levallois, le 30 avril 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

A blue ink signature of Philippe Mathis, consisting of a large, stylized 'P' and 'M' intertwined.

Philippe Mathis
Associé

DENJEAN & Associés

A black ink signature of Clarence Vergote, written in a cursive style.

Clarence Vergote
Associée